

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs} NIVERLET, libraires ; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Corps-Législatif s'est réuni mercredi, 20 février, en comité secret, sous la présidence de S. Exc. M. le comte de Morny, pour la discussion sommaire des deux projets de lois ayant pour objet :

Le 1^{er}, d'autoriser les juges de paix à légaliser les signatures des notaires et officiers de l'état civil exerçant dans le ressort de leur juridiction ;

Le 2^e, d'exempter du timbre et des droits de poste les suppléments des journaux, lorsque ces suppléments sont exclusivement consacrés à la publication des débats législatifs.

Après cette discussion sommaire, MM. les députés seront informés à domicile du jour de la prochaine séance publique.

LL. EExc. MM. Billault, Magne et Baroche, ministres sans portefeuilles, ont été entendus mercredi dans la séance de la commission de l'adresse au Corps-Législatif, qui n'a pas duré moins de quatre heures.

LL. EExc. ont été entendues déjà deux fois par la commission de l'adresse du Sénat : une fois sur les affaires extérieures, une fois sur les affaires intérieures.

On ne croit pas que la discussion de l'adresse en séance publique, dans le Corps-Législatif, commence avant jeudi prochain 28 février. — Havas.

Voici, d'après la Gazette officielle du Royaume, le texte du discours du roi Victor-Emmanuel qui nous avait été incomplètement transmis par le télégraphe :

« Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés,
« Libre et unie presque tout entière, grâce à la Providence, au concours de toutes les volontés et à la valeur de nos armées, l'Italie se repose sur votre force et votre sagesse.
« C'est à vous qu'il appartient de lui donner des institutions communes et une organisation déterminée. En établissant les plus grandes libertés admi-

nistratives chez des peuples habitués à des coutumes et à une organisation différentes, vous veillerez à ce que cette unité politique qu'appelaient les vœux de tant de siècles ne soit point altérée.

« L'opinion des nations les plus avancées nous est favorable. Les principes d'équité et de liberté, qui prévalent de plus en plus dans les conseils de l'Europe, ne nous sont pas moins propices. (Vifs applaudissements.) L'Italie deviendra elle-même une garantie d'ordre et de paix et aidera puissamment à la civilisation universelle.

« L'Empereur des Français, tout en maintenant ferme le principe de non-intervention qui nous est si avantageux, a cru devoir rappeler son ambassadeur. Si ce fait nous a été douloureux, il n'a pas diminué les sentiments de notre gratitude, non plus que notre confiance en son amour pour la cause italienne. (Applaudissements.)

« La France et l'Italie, dont la race, les traditions et les mœurs sont communes, ont resserré dans les camps de Magenta et de Solferino une alliance dont les nœuds sont indissolubles. (Applaudissements.)

« Le gouvernement et le peuple de l'Angleterre, cet antique berceau de la liberté, ont proclamé hautement notre droit à disposer de nous-mêmes ; ils nous ont aidé grandement de leurs bons offices ; notre reconnaissance ne l'oubliera jamais. (Applaudissements.)

« Un prince illustre et loyal est monté sur le trône de Prusse : je lui ai envoyé un ambassadeur en témoignage de notre considération comme de notre sympathie envers la noble nation germanique qui, je l'espère, se convaincra de plus en plus que la constitution de l'unité italienne ne saurait offenser ni les droits ni les intérêts des autres nations (Vifs applaudissements.)

« Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés,
« Je suis certain que vous n'hésitez pas à fournir à mon gouvernement les moyens de compléter les armements de terre et de mer. Ainsi le royaume d'Italie, mis en mesure de ne point redouter une attaque, trouvera plus facilement dans la conscience de sa force la raison d'une prudence opportune.

« Dans d'autres circonstances, ma parole a été hardie : la sagesse ne consiste pas moins à savoir oser à temps que temporiser à propos. Dévoué à l'Italie, je n'ai jamais hésité à risquer ma vie et ma couronne, mais nul n'a le droit de risquer l'existence et le sort d'une nation. (Applaudissements.)

« Après des victoires signalées, l'armée italienne, dont la gloire grandit chaque jour, vient d'acquiescer de nouveaux titres en se rendant maîtresse d'une citadelle des plus redoutables. J'ai la consolante pensée que ce fait d'armes fermera pour toujours la douloureuse série de nos conflits.

« L'armée navale a prouvé dans les eaux d'Ancone et de Gaëte que les marins de Pise, de Gênes et de Venise revivent parmi nous. Une vaillante jeunesse, conduite par un capitaine qui a rempli de son nom les pays les plus reculés, a fait voir que ni la servitude, ni les longues infortunes, n'ont éterné la fibre des peuples italiens. (Applaudissements.)

« Ce sont ces faits qui ont inspiré à la nation une grande confiance en sa propre destinée. Je suis heureux de manifester au premier parlement italien la joie qu'en éprouve mon cœur de roi et de soldat. » (Applaudissements redoublés.)

Une lettre adressée de Turin au Constitutionnel donne de curieux détails sur l'accueil fait aux principaux passages du discours du roi Victor-Emmanuel.

L'alliance française a été saluée par des applaudissements plus vifs que ne l'a été l'alliance anglaise. Les Anglais, dit la lettre, ont beau faire, ils ne sont pas populaires en Italie. On trouve que les phrases de lord John Russell ne valent pas le canon de Solferino.

Les honneurs ont été cependant pour la Prusse. « Il en est toujours ainsi pour les ouvriers de la douzième heure. » Il est vrai que l'ambassade prussienne figurait diplomatiquement avec un certain appareil.

On a plus applaudi au passage où le roi a dit qu'il avait pu risquer sa vie et sa couronne, qu'à celui où il a ajouté que nul ne pouvait jouer la destinée d'un peuple. Il est de la nature des choses sensées

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite.)

Rodolphe apprit de plus que Jacinta, négligée par son mari, vivait dans le plus profond isolement ; — le comte de Moëlho menait une existence fort scandaleuse.

Un concert de touchants éloges s'élevait en faveur de dona Jacinta. Elle entourait de la plus touchante sollicitude la fille de son ingrat époux...

— Ma fille, à moi !... pensait Rodolphe avec émotion ; mon enfant, qui est, je le sens, environnée d'implacables ennemis !...

Christienne résignée, femme pieuse et charitable, Jacinta, bénie par les pauvres et les esclaves, se faisait plaindre et chérir ; on la respectait comme la victime d'un frère tyrannique, d'un lâche mari.

Rodolphe devina en partie l'odieuse intrigue du marquis de San-Pedro ; il cessait d'envelopper dans sa colère l'infortunée mère d'Olynthia ; il cherchait déjà le moyen de lui parler en secret et de la soustraire ainsi que son enfant aux sévices de leurs persécuteurs.

La cloche de l'église sonnait. — La foule se pressait sur la place du village. Des campagnes avoisinantes arrivaient à cheval ou en bateau les familles de planteurs qui forment l'aristocratie du pays. Dom Rodolfo, assis devant la porte d'une méchante auberge, vit apparaître enfin celle de San-Pedro, processionnellement rangée sur une file, comme si, pour aller à la messe, les colons brésiliens avaient adopté l'usage des indigènes cheminant à travers les bois.

Le marquis de San-Pedro, coiffé d'un énorme tricorne, vêtu d'un habit à la française, la tête haute, et portant sa canne sur l'épaule avec la dignité d'un suisse de paroisse, ouvrait la marche.

Le prétendu comte de Moëlho, en costume très-galant, venait ensuite :

— J'ai une vague souvenance de cette figure-là !... murmura Rodolphe.

Mais il n'eut pas le temps d'interroger sa mémoire. Immédiatement après le jeune Braz, dont la démarche indiquait le caractère altier, marchait timidement la petite Olynthia.

— Ma fille ! ce ne peut être que ma fille ! pensait l'aventurier en fixant sur elle des regards ardents.

Quelques larmes baignèrent ses paupières arides ; il croyait retrouver en elle certains traits de famille ; elle était presque blonde, elle lui rappelait sa propre sœur Thérèse au temps de leur enfance. La comtesse, voilée,

la suivait immédiatement, ne regardant pas les témoignages de muette sympathie que provoquait sa présence.

Dans un groupe voisin de Rodolphe, quelques gens du bourg, après l'avoir profondément saluée, se disaient entre eux :

— Sainte femme !... digne mère !... elle ne vit que pour sa fille !... elle ne se soutient que pour la garder, la protéger et l'aimer.

En ce moment, dona Mercedem, qui habitait le village, s'approcha de la famille, et fut saluée du nom de marraine par la jeune enfant, qu'elle embrassa ; elle baisa ensuite la main de sa triste cousine.

Rodolphe Bardan avait entendu la voix mélodieuse d'Olynthia ; il en tressaillit de joie :

— Mon espoir de bonheur !... ma vie, toute ma vie !... murmura-t-il encore. Que ma fille Olynthia me soit rendue, et l'aventurier pourra connaître enfin le repos ! Vivre avec elle, vivre pour elle dans un asile obscur, je ne demande point au ciel d'autre faveur...

Rodolphe eut peine à reconnaître Jacintinha, courbée sous le poids des années et des souffrances.

Oh ! combien elle était différente, non pas seulement de la coquette jeune fille que les deux marquis de San-Pedro avaient élevée à prodiguer de trompeurs sourires à toutes sortes de coureurs d'aventures, non pas seulement de cette frivole Jacintinha que Roland adora si follement l'un des premiers, mais encore de la fière veuve

d'exciter moins d'enthousiasme que les choses aventureuses. L'allusion à Garibaldi a été applaudie aussi, mais assez faiblement, on le comprend. Ce n'est pas à Garibaldi qu'on pense lorsqu'il s'agit de marcher dans les voies diplomatiques et de mettre fin aux aventures.

Le télégraphe nous apporte une dépêche relative aux affaires de l'Italie méridionale. L'attaque de la citadelle de Messine et de la forteresse de Civitella del Tronto commencerait immédiatement, dit le télégramme, la première sous les ordres du général Cialdini et de l'amiral Persano, l'autre sous les ordres du général Mezzacapo, si les commandants de ces deux forteresses refusaient de se rendre.

Il paraît toutefois probable que des ordres seront donnés par le roi François II pour que la résistance ne soit pas prolongée. Déjà le roi a envoyé de Rome des ordres dans le même sens aux chefs des bandes qui sanglantaient les Abruzzes. Quand Capoue et Gaëte, cette dernière place bien autrement forte que la citadelle de Messine, ont été forcées de capituler, ce n'est pas la forteresse sicilienne qui peut espérer de tenir longtemps.

Une dépêche particulière de Rome nous apprend que le gouverneur de la petite forteresse de Civitella del Tronto, dans les Abruzzes, a déclaré, comme celui de la citadelle de Messine, qu'il ne se rendrait que lorsqu'il aurait épuisé tous les moyens de défense. (Pays.)

L'España, du 17, annonce qu'anssîtôt après avoir reçu la nouvelle de la reddition de Gaëte, le gouvernement espagnol a fait transmettre, par voie télégraphique, l'ordre exprès à un bâtiment à vapeur de sa marine de guerre d'aller à la rencontre du bâtiment français à bord duquel était la famille royale de Naples, et d'offrir à François II le palais de Séville, disposé depuis longtemps à le recevoir.

Nous trouvons dans le Nord une dépêche datée de Rome du 17, portant que « François II et la reine partiront dans quelques jours pour la Bavière, accompagnés de la reine douairière. » La suite de François II, ajoute cette dépêche, parle en termes élevés de la bravoure des Piémontais.

Nous sommes informés que la frégate à vapeur espagnole le Colomb a mouillé le 20 à Civita-Vecchia, où elle restera à la disposition du roi François II.

On pense que Sa Majesté quittera Rome du 25 au 28 de ce mois et renonce à aller en Espagne, comme elle en avait eu déjà le projet.

Nous croyons savoir que le roi a pris la résolution de se rendre, par la voie de Trieste, à Munich, avec la reine et la famille royale. (Idem.)

On mande de Vienne au Pays, que les conférences du chancelier autrique, le baron Vay, avec les chefs de comitat n'ont pas eu le résultat qu'espérait le gouvernement autrichien.

On est généralement convaincu que le moment est arrivé pour le gouvernement impérial d'en finir avec un état de rébellion obstinée, qui compromet son autorité et les intérêts des autres provinces de l'empire.

Ce qu'il y a de singulier, dans cette situation, c'est

que le gouvernement soutient les principes du véritable progrès contre les hommes qui s'intitulent les champions de la légitimité en Hongrie.

En présence de ces difficultés qui semblent insurmontables, on s'attend à la proclamation prochaine de l'état de siège dans le rayon des différentes forteresses de la Hongrie, en particulier à Komorn, Arad, Peterwardein, Temeswar et Bude.

La conférence de justice, dit un télégramme de Pesth, a décidé que la loi hongroise relative aux lettres de change serait remise en vigueur, avec les modifications proposées par le comité. Elle a rejeté la proposition d'ajourner cette mise en vigueur à l'époque où on rétablirait d'autres lois.

La représentation municipale de Pesth a pris une résolution portant que tous les étrangers établis dans la ville depuis 1846, même ceux qui y possèdent des propriétés foncières, seraient exclus du droit électoral. Elle a écarté toutes les demandes qui lui ont été adressées à l'effet de faire rentrer les arriérés des impôts et celles concernant les pièces et quittances non timbrées. — Havas.

Le 19 au lien, au ministère des affaires étrangères, la première conférence au sujet de la question de Syrie.

Cette séance a été très-longue, et tous les préliminaires de la question y ont été examinés et débattus.

On paraît être tombé d'accord sur tous les points mis en délibération, et nous croyons pouvoir ajouter que tout s'est très-bien passé.

On pense que dans une prochaine réunion l'affaire sera discutée à fond et qu'on pourra signer, séance tenante, une convention dans la mesure des pouvoirs délégués aux plénipotentiaires des diverses puissances.

Une lettre adressée de Syrie, en date du 11 février, au *Moniteur de l'Armée*, porte que la situation générale du pays ne s'était pas modifiée depuis le dernier courrier. Une très-vive inquiétude régnait encore parmi les chrétiens, surtout à Damas.

« Ils avaient mis, dit le correspondant, tout leur espoir dans la France, et ils signaient de tous côtés des adresses aux membres de la commission européenne pour demander la prolongation de l'occupation française. »

Sa Hautesse Suad pachà, vice-roi d'Égypte, est arrivé le 23 janvier à La Mecque, où il a été reçu avec les plus vifs enthousiasmes.

Sa Hautesse, qui arrivait de Médine, doit séjourner dix jours dans la ville sainte. Elle reviendra par Djedda et sera de retour à Suez vers le 28 février. (Pays)

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

M. Mirès a été arrêté en exécution d'un mandat décerné par M. Daniel, juge d'instruction.

Il a été écroué à la prison de Mazas sous l'inculpation d'abus de confiance.

— Paris a appris avec un vif regret la mort soudaine de l'un de nos écrivains les plus justement aimés, du doyen, nous allions presque dire du mai-

tude. Hélas !... elle n'osait en dire davantage ; et Braz, — sauvage créole, — bouillante et fougueuse nature, Braz, qui se fut fait tuer pour l'amour de sa mère, ne parvenait même pas à la comprendre.

Comment l'eût-il comprise ?

Olymtha, d'après lui, avait un père et un oncle ses protecteurs naturels. Braz promettait d'être bon frère et de les seconder ; il était touché des larmes de sa mère, il pleurait avec elle ; mais encore une fois il ne pouvait la comprendre, puisqu'il ignorait l'infâme machination dont elle était victime.

La famille San-Pedro entra dans l'église de Sant-Amaro. Plus de trente serviteurs des deux sexes qui avaient suivi la file des maîtres se rangèrent, suivant leur condition, soit parmi les gens libres, soit parmi les esclaves.

Matrissant ses émotions, Rodolphe pénétra dans la nef ; il prit place non loin du chœur, du côté opposé à la famille, contre un gros pilier de bois, d'où il ne cessait d'observer sa fille, sa femme, le jeune Braz, l'altier marquis, et enfin le servile coquin qui lui avait dérobé son nom de Moëlho.

Tout à coup il fit un mouvement, peu édifiant, sans doute, mais fort naturel ; il reconnaissait enfin son homme.

C'était bien un Français, comme l'affirmait si judicieusement le capitaine Natta ; c'était de plus un personnage

tre reconnu de nos auteurs dramatiques. M. Eugène Scribe, atteint dans sa voiture d'une congestion cérébrale, a expiré vers midi, sans qu'on ait pu conjurer le mal qui l'a pour ainsi dire foudroyé. Hier encore, M. Eugène Scribe charmait une dernière fois le public en donnant la *Circassienne* à l'Opéra-Comique. Il est mort, pour ainsi dire, au milieu de ses triomphes.

— Nos lecteurs ont sans doute entendu parler du célèbre père-mathématicien de la Touraine, qui depuis vingt-cinq ans occupe le monde scientifique de ses improvisations et de ses calculs mathématiques le plus abstraits. Henri Mondeux revenait avant-hier de Condom, où il avait obtenu de brillants succès, et il avait pris place dans la voiture d'Auch, en parfait état de santé.

A peine la diligence est-elle arrivée à Auch, derrière la mairie, qu'on s'empresse d'ouvrir la portière de la rotonde, où il était seul, et on le prie de descendre. On s'aperçoit bientôt à son silence que l'infortuné jeune homme avait expiré.

Le docteur Laporte, appelé à constater la cause du décès, a procédé à l'autopsie du cadavre, qui, par les soins du commissaire de police, avait été immédiatement transporté à l'hospice.

CHRONIQUE LOCALE.

Voici le rapport fait par M. Louvet au Corps-Législatif pour un projet de loi relatif à la distraction d'une portion du territoire de la commune de Nueil et à sa réunion à la commune des Cerqueux-sous-Passavant.

La commission chargée d'examiner ce projet de loi était composée de MM. le marquis de Blossville, président ; le marquis de Torcy, secrétaire ; le duc de Tascher la Pagerie, de Beauchamp, le comte de Las Cases, Louvet, Thoinnet de la Tormelière, Segris, Le Roux (Charles).

RAPPORT.

MESSEURS,

En 1850, les habitants de plusieurs villages et hameaux dépendant de la commune de Nueil, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), demandèrent que leur territoire fût distrait de la commune de Nueil pour être réuni à la commune des Cerqueux-sous-Passavant, même canton.

Bien que ce changement de circonscription se présentât sous l'appui des considérations les plus puissantes, néanmoins le conseil général de Maine-et-Loire, dans sa session de 1851, déclara qu'il y avait lieu de surseoir à toute décision jusqu'à ce que la commune de Nueil fût entièrement libérée des charges d'emprunt et d'imposition extraordinaire qu'elle avait contractées, et à l'extinction desquelles toutes les sections de la commune devaient concourir.

Ces charges ayant pris fin au 31 décembre 1855, la demande a été instruite de nouveau. Toutes les autorités administratives, ainsi que le conseil d'arrondissement, le conseil général et le Conseil d'Etat sont unanimes pour approuver la convenance et l'utilité du changement proposé.

Votre Commission, Messieurs, après avoir examiné attentivement toutes les pièces du dossier, a été unanime aussi pour l'adoption de ce projet.

de Braz de San Pedro. Ses cheveux étaient blancs, elle était pâle comme un spectre ; elle ne vivait plus que d'une vie artificielle, ou plutôt par l'exaltation de l'amour maternel.

Quiconque eût pénétré le secret de ses pensées eût frémi en entendant sa prière de tous les jours, sa prière de tous les instants ; elle ne demandait à Dieu que la mort de sa fille bien-aimée :

— Qu'elle me précède dans la tombe ! disait-elle avec angoisse, et que le ciel compte un ange de plus !... Car je n'ai plus la force de vivre, je succombe ; et après moi, ô mon Dieu ! ils la pervertiraient, les monstres !... Si l'on n'a pas craint, lorsque j'étais jeune, de spéculer sur ma beauté, mon ignorance et ma coquetterie instinctive, que ne ferait-on point de ma fille !... J'étais une San-Pedro, moi !... Mon père m'aimait à sa manière !... En dépit de ses étranges calculs, il me préserva de toute souillure ; on m'exposait sans cesse, mais on me gardait, on veillait sur mon honneur !... Ma fille, au contraire, est pour ceux-ci moins qu'une étrangère ; ils l'abandonneraient, ils la perdraient !... O mon Dieu ! prenez-la moi donc, dussé-je ne point mourir le même jour qu'elle !...

La comtesse avait bien essayé d'intéresser son fils Braz à l'avenir de sa sœur Olymtha ; elle lui avait parlé de tutelle sacrée, de soins fraternels, de protection vigilante, de grands devoirs réservés à sa pieuse sollicite-

qui n'est point étranger à nos lecteurs ; c'était, il est temps de le dire, l'incroyable Georges Barzien en personne.

Bien déchu de ses splendeurs passées, séparé de sa seconde femme après le procès scandaleux dont Paul d'Herbilliers nous a instruits en quelques mots ; ruiné, pourchassé par ses créanciers et accusé d'escroquerie, Georges avait prudemment franchi les mers. Il venait d'arriver au Brésil avec une méchante pacotille, quand le marquis de San-Pedro l'avaisa dans un cabaret de Rio de Janeiro, le fit jaser, le choisit pour jouer le rôle apparent de beau-frère, lui apprit à se grimer, et lui fournit tous les renseignements nécessaires en cette occasion.

Georges Barzien regarda les propositions du marquis comme une faveur de la fortune. Du soir au lendemain, il se transforma en comte de Moëlho.

Il évitait Jacinta le plus qu'il pouvait, mais se faisait le complaisant du jeune Braz. Il lui donna, l'un portant l'autre, des leçons d'écriture et de belles manières, de français, d'arithmétique et de grand ton. Si Braz de San-Pedro ne devint pas un petit-maitre ; ce ne fut point la faute de Georges Barzien.

Georges Barzien ! disait Rodolphe, le misérable qui, par une ruse odieuse, épousa la fiancée de Frédéric Dormont, mon ami d'enfance... Georges, sur son déclin me déroba, à moi, mon nom, ma femme, ma fille !... Je l'ai ruiné une fois, lui et son oncle Germaud ! j'avais

Les villages et hameaux qui demandent la distraction sont au nombre de dix, savoir : village ou hameau du Bordage-Guérin, des Semencières, de Bry, du Bois-Bouhier, de Mont-Picard, de la Grande-Bournée, de la Petite Bournée, du Moulin-de-la-Bournée et de Saut-Caillet. Ils représentent une superficie territoriale de 357 hectares et une population de 180 habitants.

Une grave considération milite en faveur de la distraction : c'est que les villages et hameaux qui la demandent sont éloignés de Neuil, leur chef-lieu actuel, de 8 à 9 kilomètres, tandis que la distance qui les sépare des Cerqueux n'est que de 2 kilomètres.

Des chemins plus beaux rendent d'ailleurs les communications plus faciles du côté des Cerqueux que du côté de Neuil, indépendamment de la distance moins grande à parcourir. Enfin, ces villages et hameaux sont réunis déjà, pour le culte, à la commune des Cerqueux depuis 1827, c'est-à-dire depuis 33 années.

La mesure proposée ne soulève, au reste, aucune objection sérieuse.

Il n'existe dans les villages et hameaux à annexer aux Cerqueux aucune propriété communale qui ait l'inconvénient de passer, au moyen de l'annexion, d'une commune dans une autre. Ces villages et hameaux ne changeront pas de canton et resteront par conséquent dans le ressort de la même justice de paix. Enfin, la commune de Neuil, dont l'importance mérite aussi d'être prise en grande considération, ne sera pas affaiblie d'une manière trop sensible par le retranchement proposé : en effet, son périmètre, qui renferme présentement 6,754 hectares, en contiendra encore 6,397 après la distraction de 357 hectares résultant du projet de loi ; sa population, qui est aujourd'hui de 1,948 âmes, sera encore de 1,768 habitants après la diminution de 180 habitants qu'on va lui faire subir. Cette commune restera donc toujours l'une des plus considérables du canton, et la commune des Cerqueux, au contraire, qui n'a actuellement que 1,181 hectares de superficie et 561 habitants, trouvera une grande amélioration dans l'agrandissement projeté.

Par tous ces motifs, votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi dont la teneur suit :

(Suit le projet de loi.)

VILLE DE SAUMUR.

APPENDICE au Règlement sur les Inhumations, les Exhumations et la Police du Cimetière.

Nous, Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif :

Vu les lois des 16-24 août 1790, 6-15 mai 1791, 19-22 juillet 1791, 12 frimaire an II, 18 juillet 1837 ;

Vu les décrets des 23 prairial an XII, 4 thermidor an XIII, 18 mai 1808 ;

Vu le règlement municipal sur les inhumations, les exhumations et la police du cimetière, en date du 10 janvier 1856, approuvé le 13 février suivant par M. le Préfet de Maine-et-Loire ;

Considérant que l'expérience a fait reconnaître la nécessité de modifier les articles 12 et 14 du règlement précité ;

Vu les délibérations du Conseil municipal des 14 juillet, 10 novembre et 15 décembre 1860 ;

Avons arrêté ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le paragraphe suivant, qui deviendra le 7^o, est ajouté à l'art. 12 du règlement précité :

« La jouissance de toute première concession, trentenaire ou temporaire, remontera par rétroactivité, pour le commencement de sa durée, au jour de l'inhumation, quelle que soit d'ailleurs la date postérieure où ladite concession a pu être faite. Mention de cette rétroactivité obligatoire sera faite sur l'acte de concession. »

Art. 2. Le paragraphe suivant, qui devient le 2^o, est ajouté à l'art. 14 du règlement précité :

« Néanmoins les concessions de terrain, pour les enfants de trois ans et au-dessous, pourront être de un mètre de longueur sur un mètre de largeur. »

Hôtel-de-Ville, le 1^{er} février 1861.

Le Maire, LOUVET.

Vu et approuvé, etc.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 22 février. — Des lettres de Rome, en date du 20, disent que le comité national a publié une proclamation annonçant que Victor-Emmanuel serait bientôt proclamé au Capitole. La proclamation remercie la France de son attitude réservée. Le 18, l'autorité française aurait fait enlever les clefs du clocher du Capitole pour empêcher qu'on ne s'y introduisit, afin de faire sonner les cloches. Le gouvernement pontifical aurait, dit-on, exilé plusieurs personnes soupçonnées d'avoir organisé les manifestations, notamment M. Titoni, riche marchand de la campagne de Rome.

Suivant les mêmes lettres, la fermentation redoublerait à Rome, où serait revenu l'abbé Pastaglia.

On mande de Naples, le 19, que les biens des corporations religieuses ont été placés sous le séquestre.

La garnison de Gaète a été envoyée dans les îles.

Turin, 21 février. — Le ministère a présenté aujourd'hui au sénat le projet de loi accordant le titre de Roi d'Italie à Victor-Emmanuel et à ses successeurs. La présentation de ce projet de loi a été accueillie par les applaudissements unanimes du sénat.

Turin, 21 février. — Les villes vénitienes ont fêté l'inauguration du premier parlement italien.

L'Opinion, du 22, annonce que trois colonels, un major et deux capitaines ont déserté la citadelle de Messine. — Havas.

CABINET D'AFFAIRES et de Consultations

18, RUE DU COLLÈGE, A SAUMUR.

CH. CORMERY,

Licencié en droit.

Ancien principal clerc de notaire à Saumur

Et ancien secrétaire de la mairie de cette ville.

Négociations, Actes, Liquidations, Règlements, Recouvrements, Emprunts et Placements de Fonds, Gestions, etc., etc., etc.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La Bourse est toujours gouvernée par l'imprévu, et, cette semaine encore, l'imprévu a déjoué soudainement les espérances qui, de jour en jour, s'établissaient et se fortifiaient davantage. Rien, en effet, ne faisait pressentir l'augmentation du taux de l'escompte à Londres, qui est venu si brusquement arrêter la hausse dans sa marche et livrer de nouveau le marché aux défaillances qui tendaient à s'effacer. Les nouvelles du marché commercial et monétaire en Angleterre ne permettaient pas de s'attendre à cette mesure, et la Bourse de Londres elle-même n'y était pas préparée. Il n'est donc pas étonnant que la surprise de notre Bourse ait tout d'abord entraîné la rente, et la spéculation à la baisse a eu peu d'efforts à faire pour déterminer une réaction.

Des impressions meilleures n'ont pas tardé à se faire jour, et le bilan de la Banque de France, publié cette semaine, a contribué, par l'amélioration qu'il constate dans l'encaisse métallique, à rassurer les esprits. Le cours de 68 fr. a été remis plusieurs fois en discussion ; mais il paraît maintenant acquis de nouveau à la rente.

Les grandes valeurs sont restées étrangères au mouvement de baisse. Parmi les titres de nos grandes institutions de crédit, les actions et obligations du Crédit foncier ont été plus spécialement recherchées. Il y a un grand attrait pour les capitaux dans ces obligations, qui joignent à une sécurité de premier ordre, puisque ce sont des titres hypothécaires, les eventualités des lots affectés aux tirages trimestriels. On négocie activement les obligations communales, dont le premier tirage aura lieu le 22 mars. Le 1^{er} numéro sortant gagnera un lot de 100,000 fr. ; les 2^o, 3^o, 4^o et 5^o numéros gagneront chacun 40,000 fr., et les 10 numéros suivants, un lot de 1,000 fr. chacun. La société fait d'ailleurs des progrès remarquables. Ses prêts atteignent actuellement le chiffre de 250 millions ; 50 millions ont été effectués en janvier.

L'attention publique commence à se tourner vers la Société des chemins de fer et du port de Lisbonne. Des correspondances de Londres et de Madrid présentent cette entreprise comme exceptionnelle d'avenir et de sécurité. On sait déjà que 5 0/0 seront payés pendant la durée des travaux.

On a depuis longtemps préconisé en France l'ingénieux système des chèques, cet utile instrument de crédit, si généralement appliqué en Angleterre. Mais aucune maison de banque n'avait songé à le mettre en pratique chez nous, aussi largement que le fait la maison Serre. Elle ouvre des comptes-courants à 3 1/2 0/0, avec chèques, non susceptibles d'endossement, et remboursables au porteur. C'est une innovation qui mérite d'être signalée et qui tend à populariser les bienfaits du crédit dans nos provinces.

Nous signalons, comme d'habitude, la tenue remarquable des actions de chemins de fer. Le Lyon, avec une augmentation de recettes de 475,000 fr., a été fort recherché. Les chemins étrangers ont eu moins de fermeté. Les fonds espagnols sont fermes. La dette passive se tient toujours à 49. Sur le marché industriel, une nouvelle valeur, les Docks de Marseille viennent d'être admis à la cote, et se tiennent de 475 à 500 fr. E. DUTIL.

BOURSE DU 21 FÉVRIER.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 67 95

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 97 90.

BOURSE DU 22 FÉVRIER.

4 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 68 20.

3 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 97 95.

P. GODET, propriétaire-gérant.

cru venger Frédéric !... Sans le savoir, il prend sa revanche ; mais bientôt, je l'espère, nous allons jouer une dernière et terrible partie !... Ah ! ah ! c'est Georges Barzien !... J'en suis bien aise !

Dom Rodolfo, bien armé depuis son départ de San-Salvador, avait eu soin de louer à l'hôtellerie San-Amaro un cheval, que tenait par la bride un nègre palefrenier. Au sortir de la messe, il fit signe au nègre de le suivre. Ne sachant encore jusqu'où il irait ; il observa les mouvements de la famille San-Pedro, qui traversa la place du bourg avec le même cérémonial qu'avant l'office.

Chaque dimanche, la comtesse Jacinta faisait une courte visite à sa cousine Mercedes, dont la petite habitation, située à l'extrémité du village, était sur le chemin du gué qu'on passe à cheval pour se rendre à l'engenho San-Pedro.

Le marquis, Barzien et la plupart des serviteurs se dirigèrent vers le gué ; Jacinta, tenant la petite Olyntha par la main, et, accompagnée par Georges Barzien, son prétendu mari, entra chez la marraine de sa fille.

Rodolphe dit à son nègre de garder son cheval et n'hésita point à rejoindre, au milieu d'une belle avenue de tamarins, la comtesse de Moëlho, qui s'avancait d'un pas lent.

Elle se faisait soutenir par une de ses esclaves.

Georges ne lui avait pas offert le bras, car la comtesse n'eût pas consenti à s'y appuyer. Il se dandinait d'un air

fort dégagé en s'éventant d'un geste qui rappelait ses beaux jours d'incroyable du Directoire.

— En vérité, disait le ci-devant jeune homme avec son affectation habituelle, je ne conçois pas, foi de gentilhomme ! que madame votre cousine ne vienne pas au-devant de nous.... Effroyable chaleur ! parole panachée !... Mais j'espère bien qu'elle s'occupe de nous faire préparer des rafraichissements !... Qu'elle n'oublie pas les fleurs et les parfums !... Juste ciel ! votre diablesse d'église de San-Amaro est une étuve infecte où l'on est étouffé par l'odeur de la négraille... J'ai les narines pestiférées, sur ma conscience !... Dans un pays civilisé comme notre Brésil, chère comtesse, il devrait y avoir des églises vastes et aérées interdites à ces chiens noirs... Je ne comprends pas qu'on les tolère dans le sanctuaire des blancs...

Cette tirade, que l'infortunée mère d'Olyntha n'avait garde d'écouter, fut brusquement interrompue par Rodolphe, qui se découvrit de la main gauche, et dont la droite, cachée sous son manteau, serrait déjà le manche d'un long poignard.

— Madame la comtesse de Moëlho, dit-il, pardonnez-moi de me présenter ainsi devant vous, contrairement à tous les usages...

— Hein !... plait-il ?... que désire monsieur ? fit Georges d'un ton impertinent.

— Madame la comtesse, ajoutait Rodolphe sans tenir compte de l'interruption de Georges Barzien, je suis por-

teur d'une nouvelle du plus puissant intérêt pour votre fille Olyntha et pour vous-même.

La comtesse, surprise, s'arrêta, et levant les yeux sur le cavalier :

— Quelle nouvelle, seigneur ? demanda-t-elle avec anxiété.

— Une nouvelle, madame, pour laquelle, je vous supplie, au nom de votre enfant, de rassembler tout votre pieux courage...

— Oh ! parlez !... Je suis faible de corps, mais mon âme est forte !... parlez !... et ne craignez rien de cet homme...

— Parlez !... et ne craignez rien de moi, répéta Georges avec ironie. Qu'y a-t-il donc, seigneur cavalier ?

— Il y a, monsieur, répondit Rodolphe d'une voix calme, que je suis chargé d'annoncer à madame la comtesse qu'elle n'est point veuve de son second mari, comme on s'efforce de lui le faire croire...

— Eh ! Eh !... l'adorable plaisanterie !... s'écria Georges d'un air fanfaron, mais en reculant de quelques pas.

— C'est lui !... c'est lui-même, s'écria Jacinta, avec un accent de joie inexprimable... Oh ! mon Dieu !... sauvez ma fille !...

— Oui, Georges Barzien, dit Rodolphe en français, c'est moi qui suis le comte de Moëlho, ou plutôt le comte des Molleux... T'en souvient-il... misérable ?...

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Soivant jugement du tribunal civil de première instance séant à Saumur, rendu le vingt-quatre janvier mil huit cent soixante-un, enregistré,

Il appert :

Que la dame Joséphine-Marguerite Moutin, épouse du sieur Auguste-Gustave Lambert, ancien cantinier à l'École impériale de cavalerie de Saumur, demeurant à Saumur, procédant sous le bénéfice de l'assistance judiciaire,

A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le vingt février mil huit cent soixante-un

(99) CHEDEAU.

Etude de M^e PATOUILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

On fait savoir, que le dimanche 24 février 1861, à midi, il sera procédé, à Montreuil-Bellay, par le ministère de M^e PATOUILLE, notaire en cette ville, à la vente des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{lle} JACQUET.

On vendra : Quatre lits garnis, commodes, coffres, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, vaisselles, batterie de cuisine, ustensiles de pressoir et autres objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.

MÊME JOUR.

Il sera procédé à l'adjudication de la MAISON qu'occupait ladite D^{lle} Jacquet, à Montreuil-Bellay, cour, jardin et servitudes. (100)

Hospice de Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Le 7 mars, en l'une des salles dudit Hospice,

Trois ares de terrain, situés à la Herse, commune de Montreuil-Bellay, joignant au nord MM. Poynot, Peltier, Joubert, Coleau et M^{me} Estieuvrin.

S'adresser à M^e PATOUILLE, dépositaire du cahier des charges. (101)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En l'étude de M^e LEROUX, le 17 mars 1861, à midi,

UNE MAISON

Située rue de la Porte-Neuve et rue de la Petite-Douve, à Saumur.

Appartenant à M^{me} veuve CAMAIN, occupée par Châlons, Raisin et autres, composée de hangar, cour, grandes écuries, quatre caves, neuf chambres, plusieurs cabinets et de grands greniers.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^{me} CAMAIN, rue Beaurepaire-Prolongée. (102)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Basse-Île, près la gare du chemin de fer.

Comprenant soubassement, rez-de-chaussée, deux étages, greniers, cour, pompe, magasins;

ET UN JARDIN, situé même rue, contenant 9 ares, avec cellier, et 6 ares de terrain, concédés par l'Etat, dans l'ancien bras de la Loire.

S'adresser, pour traiter, soit sur les lieux, à M. LEGER-MECHINE, entrepreneur de travaux publics, soit à M^e CLOUARD, notaire. (103)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Cinq hectares 50 ares de terre et vigne; 22 ares de jardin en très-bon état; maison de maître, dépendances, bâtiments de fermier, cour, puits, formant un ensemble entouré de murs; douves; le tout situé à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser, pour traiter, à M. ROBIN, au Pont-Fouchard, maison de M. Chevalier. (104)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

A VENDRE

Deux MAISONS contiguës

SITUÉES A SAUMUR,

Rue de Bordeaux,

Et un petit TERRAIN à la suite,

Après surenchère sur aliénation volontaire.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, le samedi deux mars mil huit cent soixante-un, heure de midi.

DÉSIGNATION.

Deux maisons contiguës, situées à Saumur, rue de Bordeaux, composées, savoir :

La première, d'un corridor et salon sur la rue, au rez-de-chaussée, salle à manger sur la cour au premier, de plain-pied avec le salon; cuisine sous la salle à manger, en entresol sur la cour; cave voûtée sous le salon, de plain-pied avec la cuisine, cellier sous la cuisine, de plain-pied avec la cour;

Au premier étage, sur la rue, chambre à feu et chambre derrière sur la cour;

Au second étage, sur la rue, même disposition;

Deux greniers au-dessus;

Cour derrière la maison, dans laquelle est une pompe commune avec la maison voisine; lieux d'aisances, petit jardin entouré de murs.

La seconde maison, composée comme la précédente, à droite de laquelle elle se trouve : cour, communauté à la pompe dont il est parlé ci-dessus; jardin entouré de murs de deux côtés et les deux autres côtés entourés d'une haie sèche.

Petit terrain, situé à droite de la seconde maison, dans lequel se trouve un petit hangar construit en pierres, couvert en planches. Ce terrain, en pré, contient environ un are quatre-vingt-huit centiares, et forme le surplus du terrain acquis de MM. Girard et Poisson.

Le tout joignant, dans son ensemble, au nord M. Leflet, au couchant la rue de Bordeaux, au midi M. Besson, et au levant M. Girard.

MISE A PRIX.

La mise à prix résultant du jugement validant la surenchère est de treize mille deux cents francs, ci. 13,200 fr.

Frais de poursuites de surenchère en sus, conformément au jugement.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant, rue Cendrière, n^o 8,

Et au greffe du Tribunal civil de Saumur. (82)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

TIRAGE DE 1861.

Il est ouvert en l'étude de M^e Leroux, notaire à Saumur, une bourse purement gratuite pour les jeunes gens, du canton Sud de Saumur seulement, faisant partie de la classe de 1860. (97)

TIRAGE DE 1861.

Une Bourse commune est ouverte entre tous les appelés de la classe de 1860, dans les sept cantons de l'arrondissement de Saumur, pour l'exonération de ceux qui seront compris dans le contingent de ces cantons.

Cette Bourse est constituée comme société mutuelle entre les appelés ou leurs représentants qui signeront l'original du présent, en l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

La souscription est fixée à mille francs. Néanmoins, il sera reçu des souscriptions moindres, au minimum de cinq cents francs.

Les souscripteurs seront obligés de verser, avant le jour du tirage, le montant de leur souscription au Comptoir d'escompte de Saumur, qui en délivrera récépissé. Les fonds déposés produiront intérêt à 3 pour 100, au profit de la Bourse.

Le troisième jour qui suivra la clôture des opérations du conseil de révision, les souscripteurs se réuniront d'office, à midi, en l'étude dudit notaire, pour faire la répartition proportionnelle des fonds entre les appelés compris dans le contingent.

Les exemptés par leur position civile ou pour cause physique retireront simplement leur mise, en justifiant de cette exemption avant le jour de répartition.

La remise des sommes aux bénéficiaires aura lieu le jour même de la réunion, par le Comptoir d'escompte, sur la seule représentation :

1^o D'un état certifié des jeunes gens compris dans le contingent;

2^o Et d'un reçu signé par tous les déposants compris en cet état.

La distribution des fonds déposés et de leurs intérêts sera intégrale. Il n'y aura aucuns frais ni honoraires. Il ne sera fait aucun prélèvement autre que les seuls déboursés de publicité.

Saumur, le 1^{er} février 1861.

Les souscripteurs-fondateurs, DEPERRIÈRE, docteur-médecin. LE BLAYE, notaire. (105)

MAISON

A VENDRE

Actuellement occupée par M. Paul Lambert, rue de la Chouetterie, à Saumur,

Composée de galerie, vestibule, salon, salle à manger, office, au rez-de-chaussée; deux chambres et deux cabinets au premier étage; chambres-mansardes et de domestiques, greniers, fruiterie, au deuxième étage.

Servitudes comprenant cuisine, lingerie, remise avec grenier, écurie avec grenier, sellerie, cellier avec grenier; cour et vaste jardin.

La maison est chauffée par un calorifère; des conduits sont établis pour faire arriver l'eau dans les appartements.

Cave dans la rue des Basses-Perrières dépendant de ladite maison.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (36)

A VENDRE

UNE MAISON

Située au Petit-Puy, commune de Saumur,

Appartenant à François BOUGREAU, Composée d'une chambre, four, écurie, grenier au-dessus, caveau, petite cour, puits, et jardin dans lequel est un toit à porcs, le tout contenant 7 ares.

S'adresser à BOUGREAU, à Pocé, ou à M^e LEROUX, notaire. (62)

A VENDRE

1^o UNE MAISON

Située à Saumur, place Saint-Nicolas, actuellement occupée par M. BIANQUIN.

2^o UN PRÉ

Situé dans la prairie du Godet, près le pont de Saint-Florent, commune de Saumur.

S'adresser à M^e BAUDRY, notaire à Varennes, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (70)

A VENDRE

UNE MAISON

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER

UN FONDS

DE MARCHAND DE CRÉPINS, à Saumur,

AVEC BONNE CLIENTÈLE;

Il y aura toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un PETIT CLERC.

OMNIBUS BOURGEOIS.

M. GASNIER, loueur, informe le public qu'il vient d'établir un Omnibus Bourgeois, qu'il met à la disposition des familles, pour tout service que l'on désirera. (106)

DRAGÉES DU D^r GUIGNON

Contre les Maladies aiguës et chroniques : Traitement infailible, guérison radicale.

Dépôt central à Paris, 157, rue Saint-Honoré; à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (107)

BON VIN BLANC VIEUX

En bouteilles à 1 fr.

VIN ROUGE CHAMPIGNY 1858

En barriques et en bouteilles.

S'adresser à M^{me} veuve FOUQUET, propriétaire à Varrains. (38)

MAISON A LOUER

de suite.

Située place Saint-Michel, vue sur le quai.

S'adresser à M. CHUDEAU père. (58)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS, Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

Saumur, P. GODET, imp.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur-sousigné,